

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 Septembre 2012

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 36

Présents : 33

Date de la convocation : 17/09/2012

Présents : M. EYMARD Philippe, Mme GEROME Nadine, M. MARTIN Miguel, M. DELOY Guy, M. MAROT Joël, M. THOMAS Michel, M. RABU Jean Louis, M. GEORGES Jean Michel, Mme MOTSCH Suzanne, Mme PILLOT Noëlle, M. COLIN Roger, M. CARITEAU Jean-Pierre, M. MAIRE Philippe, M. HUC André, M. LAGARDE Daniel, M. CANADAS Stéphane, M. HATIER François, M. LEROY Philippe, M. ROUSSEL Michel, M. REMY Daniel, M. NOEL Philippe, M. SCHMIDT Frédéric, M. HUROT Michel, M. GARION Eric, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme MARCOT Véronique, Mme GERARD Pierrette, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis, M. COLIN Gérard, M. DEFRANOUX André, M. JACQUIN Alain, M. PIERREL Christian.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CUNY Marielle à Mme GEROME Nadine,

Suppléant(s) : M. COLIN Gérard de Mme VAUTRIN André, M. DEFRANOUX André de M. PICOCHÉ François, M. JACQUIN Alain de Mme ARNOULD Nicole, M. PIERREL Christian de M. LAPOIRIE André,

Excusé(s) : M. PAGELOT Dominique,

Absent(s) : M. JEANDON Luc.

Le mercredi 26 Septembre 2012 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de LA BAFFE sous la présidence de EYMARD Philippe, Président. M. COLIN Roger a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de LA BAFFE pour son accueil.

Objet des délibérations

1. SDANC : Adhésion
2. Programmation 2012 : Financement Conseil Général / Conseil Régional
3. Circuit pédestre du tour de la Vologne
4. Uriménil - Rue des AFN : Choix de l'entreprise pour les travaux
5. Réhabilitation des ANC : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
6. Décision Modificative
7. Modifications statutaires de la C2VRM
8. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)
9. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
10. Informations diverses
11. Date et lieu du prochain conseil

Documents remis aux délégués :

- Décision modificative
- Projet de modifications statutaires de la C2VRM
- Liste des projets recensés CG/CR
- Point OPAH
- Point RAM + Planning des animations et spectacles à venir

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

1. SDANC : ADHESION

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTÉ** l'adhésion des Communes de Lonchamp et Auzainvilliers au SDANC,
- **PREND ACTE** de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du secteur de Dompaire.

2. PROGRAMMATION 2012 : FINANCEMENT CONSEIL GENERAL / CONSEIL REGIONAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la programmation 2013 relative au Conseil général des Vosges et au Conseil Régional de Lorraine,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants à cette programmation 2013.

3. CIRCUIT PEDESTRE DU TOUR DE LA VOLOGNE

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président qui a donné lecture du projet de convention, et après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable à la constitution d'un groupement de commandes à marché unique avec la communauté de communes des Monts de Vologne, la CCVV et la C2VRM ainsi que les communes de Gérardmer, Les Arrentès de Corcieux, Xonrupt-Longemer, Le Valtin, Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Stosswihr, La Bresse, Tendon, Méménil, La Chapelle devant Bruyères et Liezey, dans le cadre du projet de création et balisage d'un sentier de randonnée pédestre de type GR sur le Tour de Vologne,
- **ACCEPTE** la désignation de la CCVV comme coordonnateur du groupement,
- **ACCEPTE** les modalités de détermination de la part financière due par chaque membre du groupement telles qu'elles figurent à l'article 4 de la convention,
- **ACCEPTE** les modalités de remboursement des dépenses engagées par le coordonnateur telles qu'elles figurent à l'article 5 de la convention,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- **ACCEPTE** la nomination de la CAO du coordonnateur en tant que CAO du groupement.

4. URIMENIL - RUE DES AFN : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle mène conjointement avec la Commune d'Uriménil le projet d'aménagement du centre bourg à Uriménil.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le choix de la CAO de retenir l'offre du groupement SRE-PEDUZZI, pour un montant total de 330 126,69€ H.T.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché et les éventuels avenants (dans la limite de 5% du montant du marché) relatifs aux travaux d'assainissement du centre bourg à Uriménil.

5. REHABILITATION DES ANC : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le C2VRM a souhaité s'engager dans une opération d'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif des immeubles ayant des notes de 8, 9 et 10 par le SDANC.

Après mise en concurrence par une procédure adaptée, il a été procédé à l'ouverture des plis.

Le Président rappelle que c'est une opération pour compte de tiers, et un marché à bon de commandes de minimum 85 000 € HT et de maximum 190 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **RETIENT** l'offre de IRH, pour un montant résultant de l'offre financière de 107 200.00 € H.T..
- **AUTORISE** le Président à signer le marché et les éventuels avenants (sans augmentation du montant total du marché) relatifs à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des assainissements non collectifs.

6. BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président donne la parole à Mme Marcot, vice-présidente en charge des finances.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DECIDE** d'effectuer les modifications suivantes sur le budget général 2012, section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
COTE	INTITULES	MONTANT	COTE	INTITULES	MONTANT
739116	FNGIR	-30 650			
73923	FNGIR	+ 30 645			
739118	TEOM	+ 6 140	7331	TEOM	+ 6 140
6574	SUBV AUX ASSOCIATIONS	+ 36 000	7325	FPIC	+ 36 401
64131	Rémunération pers non tit	+ 6 300			
6453	Cot caisses de retraites	+ 200	74124	DGF	+50 000
6454	Cot. assedics	+ 400			
6451	Cot Urssaf	+ 1 800			
022	Dépenses imprévues	+ 41 706			
		92 541			92 541

7. MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA C2VRM

Le Président propose de modifier les statuts comme mentionné dans le document de travail transmis aux délégués.

Des questions sont soulevées quant au lien entre les modifications statutaires et le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Le Président précise que le vote de ces modifications statutaires n'engendre pas l'obligation du passage en FPU. Il permettra, notamment, si le passage en FPU au 1^{er} janvier 2013 est approuvé, de bénéficier d'une DGF bonifiée dès l'année prochaine.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, avec 3 abstentions (Marielle CUNY, Guy DELOY et Miguel MARTIN) :

➤ **APPROUVE** les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle sur les points suivants :

Article 4 : compétences

- A) Aménagement de l'espace
Ajout de « **Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire** »
- B) Actions de développement économique
Ajout de « **Accompagnement de la filière bois** »

Article 8 : Composition du conseil communautaire

Ajout de : « **Les chiffres de population pris en compte sont ceux de la dernière population DGF connue l'année de renouvellement des conseils municipaux** ».

Article 10 : Trésorier

Modification de la Trésorerie désormais situé à « **Epinal Poincaré** ».

8. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

- GEOTEC – Etude de sol crèche de la Vôge : 2 210,00 € HT
- VERITAS – Bureau de contrôle crèche de la Vôge : 3 150,00 € HT
- DEKRA : mission CSPS crèche de la Vôge : 1855,00 € HT
- DAMIOLI (70) - Assainissement rue Haute à Xertigny : 14 865 € HT
- NERIOS : PAVE : 12 675,00 € HT

9. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

10. Informations diverses

- Point sur les réunions passées et à venir
- Point sur les subventions notifiées :
 - OPAH 2^e année suivi animation : région 23 000 €
 - OPAH 2^e année aides aux particuliers : région 65 000 €
 - Aménagement centre bourg à Uriménil : CG88 : 93 376 €
 - Crèche de la Vêge : DETR 143 476 €
- Recrutement d'un agent de maintenance polyvalent en CAE pour le 1^{er} novembre 2012 en remplacement de Mathieu Jacquot en fin de contrat
- Titularisation Joëlle Chiari – Adjoint administratif

11. Date et lieu du prochain conseil

Le 28 novembre 2012 à Pouxoux

Le 19 décembre 2012 à Raon aux Bois

La séance est levée à 22H00

Le Secrétaire
M. COLIN Roger

Le Président
Philippe EYMARD